

EXTRAIT DU REGISTRE DES

AR Pre **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

016-211600952-20250314-2025_07_FDAC DE LA COMMUNE DE CHENON
Reçu le 31/03/2025

Séance du 14 mars 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 7
Pouvoir : 0

Date de la convocation : 10 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze mars, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Madame Martine MAINGUET, Maire de CHENON.

Etaient présents : MAINGUET Martine, BERTHONNEAU Philippe, LEMAN Joy, ROUSSEL Claudine, VERGEZ Brigitte, SICARD Jacques-Olivier, HEALY Mickaël.

Absent excusé : BAUDIN Sébastien

Absent : MERAL Gilles

Secrétaire : VERGEZ Brigitte

2025.07 CONVENTION FDAC ET TRAVAUX 2025

Au titre de l'année 2025, la commune entend continuer de confier à la CDC Cœur de Charente, l'exécution, le suivi et le contrôle des travaux d'amélioration de la voirie communale qui est notamment subventionné par le Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAC).

Dispositions financières :

- Le montant TTC (travaux, frais de maîtrise d'œuvre, publicité et divers) diminué du montant de la subvention est versé à la CDC.
- La commune perçoit le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), relatif à ces opérations.

Montant maximum subventionnable : 7 375.90 € * 30% soit 2 212.77 €

AR Prefecture

016-211600952-20250314-2025_07FDAC-DE

Les membres du Conseil Municipal acceptent les conditions du FDAC 2025 et autorisent Madame Le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Confolens le 26 mars 2025.

Martine MAINGUET
Maire

